

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants en FPU

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
ORDINAIRE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025

Lieu : Salle Garonne – Maison des Services Aux Publics

* * *

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le treize (13) février, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle Garonne de la Maison des Services Aux Publics de La Réole, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 7 février 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 février 2025

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 37 (33 titulaires + 4 suppléants votants)

Votants : 44 (37 présents + 7 pouvoirs)

* * *

33 titulaires présents : M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Bernard VINCENTE (Maire de Blagnac), M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure), M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

7 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :

Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), absente excusée, a donné pouvoir à M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros) ; M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), absent excusé, a donné pouvoir à M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille) ; M. François QUIRIN (Maire de Floudès), absent excusé, a donné pouvoir à M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne) ; Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir à Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, a donné pouvoir à M. Bruno MARTY (Maire de La Réole) ; Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), absente excusée, a donné pouvoir à M. Jean-François MORO (élu de La Réole) ; M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), absent excusé, a donné pouvoir à M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat).

* * *

4 suppléants votants :

Mme Christine DARNAUZAN, en l'absence de M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil) ; M. Philippe CORRIOLS, en l'absence de Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès) ; M. Hervé ARTERO, en l'absence de Mme Christine LEBON (Maire de Noailac) ; M. Jean-Claude SIGMORE, en l'absence de M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry).

* * *

2 titulaires absents excusés et non supplés :

M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles) ; M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens).

* * *

13 titulaires absents non excusés et non supplés :

M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas) ; M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran) ; M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot) ; Mme Mylène BARRAU (élue de Caudrot) ; M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot) ; M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt) ; Mme Magali DELEPINE (élue de Lamothe-Landerron) ; M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet) ; M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac) ; M. Christophe GARDNER (élu de La Réole) ; Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole) ; M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole) ; M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan) ; M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade) ; Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac).

* * *

Information : 2 suppléants présents mais non votants : M. Dominique SAINT-ARAILLE (suppléant de Barie) ; M. Michel LATRILLE (suppléant de Loupiac-de-la-Réole).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Didier LECOURT, Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille.

* * *

MOBILITE

• **Mobilité : avis de principe sur l'offre de services proposée par Sud Gironde Mobilité, l'évolution du Versement Mobilité et le financement des services :**

La présente délibération a pour objet de demander au Conseil Communautaire un avis de principe concernant la proposition de structuration de la future offre de mobilité présentée par Sud Gironde Mobilités et annexée à la délibération, l'évolution du Versement Mobilité à hauteur de 0.50% (contre 0.25% aujourd'hui) et la possibilité d'une participation au financement par les usagers.

Stéphane DENOYELLE, Vice-Président, présente la délibération.

Pascal Lavergne demande quand les monségurais auront accès à une ligne régulière pour les personnes non bénéficiaires du Transport à la demande ?

Stéphane Denoyelle répond que pour Monségur la proposition qui est faite est un transport à la demande ouvert à tout le monde, avec des arrêts et horaires définis puisqu'il s'agit de la prolongation de la ligne Gironde-La Réole, à partir de septembre. Si on constate une vraie demande on pourra envisager une évolution en ligne régulière. La deuxième proposition est la mise en place d'un TàD direct entre Monségur et la gare de La Réole aux horaires du train le matin et le soir.

Pascal Lavergne soulève qu'une communication sur ces dispositifs auprès de la population est donc à prévoir rapidement.

Stéphane Denoyelle indique que SGM a prévu le recrutement d'un chargé de mission communication dédié et un outil digital pour faciliter les réservations. Mais d'abord il faudra définir dans chaque commune l'emplacement de l'arrêt du bus, c'est pourquoi SGM va très vite revenir vers les Maires pour y réfléchir ensemble.

François Guillomon évoque le problème que lui pose la gratuité du dispositif pour les usagers, qui a selon lui pour conséquence de taxer toujours davantage les entreprises.

Francis ZAGHET rappelle que le Versement Mobilité ne concerne que les entreprises de plus de 11 salariés, ce qui représente peu d'entreprises sur le Réolais, et qui sont par ailleurs demandeuses de ces solutions de mobilité afin d'augmenter leur attractivité.

François Guillomon demande si un bilan sera réalisé pour éventuellement revenir en arrière s'il n'y a pas de besoin.

Stéphane Denoyelle indique que sur les zones d'activités un recensement sera réalisé pour trouver des solutions sur mesure adaptées aux entreprises (itinéraires, horaires de travail des employés, etc).

Sébastien Goudeneche s'inquiète que les bus circulent quasiment vides.

Stéphane Denoyelle explique que l'algorithme du logiciel utilisé va permettre de regrouper les demandes afin de remplir les bus et optimiser les trajets. Il faudra que les usagers apprennent à s'adapter à cette solution.

Luc Sonilhac rappelle l'importance de ces solutions de mobilité et de leur gratuité au vu de l'augmentation croissante de jeunes en difficulté notamment pour se rendre sur des lieux de stage.

Bruno Marty espère qu'à l'instar du Bazadais, la CdC Rurales de l'Entre-deux-Mers intégrera prochainement le dispositif et encourage SGM à se rapprocher d'eux rapidement, afin d'avoir une offre de mobilité beaucoup plus globale sur l'ensemble du territoire avec notamment un travail sur l'axe Sauveterre-Bazas qui est très important pour nos populations. Par ailleurs, il rappelle que si nous avons aujourd'hui la chance de pouvoir discuter de mobilité c'est uniquement parce que nous avons pris la compétence AOM dont on peut se féliciter. En effet, si nous n'avions pas pris cette compétence, les entreprises auraient versé le VM mais à la Région et nous n'aurions eu alors ni ces débats ni la maîtrise des solutions proposées.

Emmanuel Gil demande comment est prévue la prise en charge des moins de 3km afin qu'ils puissent rejoindre les lignes régulières de façon à ce qu'ils soient scolarisés ?

Stéphane Denoyelle indique que d'après notre analyse on considère qu'avec les trois lignes régulières on n'aura pas beaucoup de moins de 3km mais, pour ceux qui restent la question devra se poser sur l'ensemble du territoire.

Emmanuel Gil demande à ce que des efforts soient mis en place concernant l'émission de gaz à effet de serre. Il rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine exige de tous ses fournisseurs des engagements en ce sens et évalue les offres en conséquence. Il n'est donc pas compréhensible qu'une structure comme notre Syndicat Sud Gironde Mobilités n'ait rien prévu à ce sujet. Stéphane Denoyelle répond que, pour l'instant, la décision n'a pas été prise d'investir dans des véhicules autres que thermiques pour des raisons financières. Cependant, l'offre de mobilité collective réduit nécessairement le nombre de véhicules en circulation.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2025 AVEC :**

- **Concernant la proposition de structuration de la future offre de mobilité présentée par Sud Gironde Mobilités, 40 voix pour, 1 voix contre (Emmanuel GIL) et 3 abstentions (François GUILLOMON, Sébastien GOUDENECHÉ, Hervé ARTERO) ;**
- **Concernant l'évolution du Versement Mobilité, 39 voix pour, 1 voix contre (Emmanuel GIL) et 4 abstentions (François GUILLOMON, Sébastien GOUDENECHÉ, Hervé ARTERO, Mylène MORIN) ;**
- **Concernant la participation au financement par les usagers, 31 voix pour, 9 voix contre (Patrick MONTO, Bernard PAGOT, Joël DOUX, Emmanuel GIL, François GUILLOMON, Sébastien GOUDENECHÉ, Pascal LAVERGNE, Mylène MORIN, Marie-Françoise MAURIAC) et 4 abstentions (Guy DUBOUILH, Jacky BRITTON, Rebecca BECERRO-ALVAREZ, Hervé ARTERO).**

* * *

CULTURE

- **Signature du Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde :**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'étude ABCD a été présentée en Bureau des Maires en date du 7 novembre 2024. Un avis favorable a été formulé à ce partenariat entre la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde, la DRAC Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Gironde afin de signer le Contrat Territoire Lecture.

Il convient donc désormais d'autoriser le Président à signer le Contrat Territoire Lecture annexé à la présente délibération dont les trois enjeux prioritaires identifiés sont :

- **Consolider le réseau de lecture publique.**

- Relancer une offre mieux adaptée aux publics et particulièrement aux publics éloignés de la lecture.
- Renforcer les partenariats et la transversalité et positionner le réseau de lecture publique comme un acteur structurant de la vie locale.

Didier LECOURT, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2025 (44 VOIX).**

* * *
ECONOMIE

• **Attribution de subventions économiques :**

La présente délibération a pour objet :

- **d'attribuer une aide au conseil aux entreprises ou porteur de projets suivants :**

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE
EVENTS-TENT-CONCEPT	ALEXANDRE GARAU	83864154600018	ACTIVITE DE LOISIR	22 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 33190 GIRONDE-SUR-DROPT
L'entreprise a racheté un bâtiment industriel historique sur la commune de Gironde sur Dropt. Elle développe notamment une activité de location de matériel, et est en capacité de proposer des solutions éphémères tout équipées. Le projet consiste à aménager les lieux en un showroom et une partie seraient dédiée à un coworking évènementiel.				
EARL LE PETIT RIBIER	LISE BOUGES FABIEN BOUGES	48094851200011	CULTURE DE LA VIGNE	I LE PERIGORD 33190 LES ESSEINTES
L'entreprise a entamé une diversification d'activité il y a deux ans du fait de la crise viticole (développement d'une activité de poules pondeuses et plantation d'oliviers). La Communauté de communes est sollicitée pour accompagner l'entreprise dans la poursuite de cette diversification et la mise en place de ce nouveau modèle économique.				
SCEA BIO GACHE	CHANTAL BOURGOING	41111758300012	CULTURE DE CEREALE	508 ROUTE DE POULIDORE 33580 SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR
Aujourd'hui, la SCEA Bio porte notamment un projet d'investissements (pour l'activité de conserverie) pour un mélangeur, une capsuleuse, une chambre froide positive-négative et afin de développer des espaces de stockage (problématiques de place). Une évolution de la structure juridique à laquelle est rattachée cette activité est également en réflexion.				
SCEA CHATEAU LES MAUBATS	CHRISTOPHE CADIS	44457570800011	CULTURE DE LA VIGNE	3 LES JOUSSAUMES NORD 33580 ROQUEBRUNE
Afin de pallier ces difficultés, et d'atteindre un chiffre d'affaires de l'ordre de 130-150 K€ HT, le développement de la clientèle de professionnels à travers le recrutement d'un commercial est prévu à partir de 2025. Aussi, le gérant envisage une diversification d'activité notamment via de la production de baies.				
TOTAL : 4 entreprises soutenues				

- **d'attribuer une aide à l'investissement aux entreprises suivantes :**

ENTREPRISE	REPRESENTANT LEGAL	SIRET	ACTIVITE	ADRESSE	SUBVENTION
S.A.R.L M&H « LE ONZE BAR »	MARTIN FIENGO HAJAR ELFARABI	93187260000016	BAR RESTAURATION EPICERIE	6 PLACE DU 11 NOVEMBRE 33580 ST VIVIEN DE MONSEGUR	Investissement : 20 658 € Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 4 131 €
Le projet s'inscrit dans une logique de dynamisation de la commune de Saint Vivien de Monségur. La commune, propriétaire du bâtiment, a souhaité maintenir cette activité de bar- restaurant, en ajoutant une partie épicerie multi-services en complément. La Communauté de Communes accompagne donc Monsieur Fiengo et sa compagne via son dispositif d'Appel à Projet. La présente subvention soutient l'achat de matériel de production et d'équipements de la terrasse.					

EARL LA FERME 5 BIOT	ANTOINE DUCOS	93912031700010	MARAÎCHAGE	77 ROUTE DE BIOT 33190 LOUPIAC-DE- LA-RÉOLE	Investissement : 53 500 € Intervention de 20% plafonné à 25 000 € d'investissement. Subvention : 5 000 €
Le soutien à ce projet s'inscrit dans la logique de soutien et de maintien de l'activité agricole du territoire de la CDC. Le projet d'investissement s'inscrit dans le cadre de la transmission de l'exploitation agricole du père au fils, avec un volet modernisation via, notamment, sa mécanisation. L'achat d'un nouveau tracteur permettra d'augmenter la productivité et d'améliorer les conditions de travail en rationalisant l'implantation des planches de culture et des passe-pieds, notamment sous serres.					
TOTAL : 2 entreprises soutenues				9	131 €

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2025 (44 VOIX).**

* * *

- **Attribution de subventions aux associations Vivre en Monségurais et Peña Amis Sud Gironde pour l'organisation de manifestations mettant en valeur l'agriculture du territoire :**

Monsieur le Vice-Président informe avoir été sollicité par les associations Vivre en Monségurais et Peña Amis Sud Gironde pour les soutenir et les accompagner dans l'organisation de deux manifestations grand public qu'elles organisent respectivement :

- *Fines Gueules, la foire au bon gras*, une foire gastronomique mettant en avant productions agricoles et gastronomies locales ;
- *Vindediou, la fête des vins en Réolais*, une manifestation de type « fête des vins » mettant en avant les productions viticoles locales.

La présente délibération a pour objet d'attribuer deux subventions exceptionnelles d'une valeur de :

- 1 680 € pour l'association Vivre en Monségurais, pour l'organisation de la manifestation *Fines Gueules 2025* ;
- 5 000 € à l'association Peña Amis Sud Gironde, l'organisation de la manifestation *Vindediou 2025*.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Camille Estournès soulève la problématique d'associer les mots fête et vin sur l'affiche de Vindediou pour des questions de santé publique. Il est répondu qu'au regard de notre territoire dont l'économie et l'histoire reposent avant tout sur la viticulture et les difficultés rencontrées par nos agriculteurs il semble difficile d'interdire cette expression, par ailleurs utilisée par de nombreuses autres manifestations. Toutefois, une vérification sera faite avant l'édition de l'année prochaine.

Rebecca Becerro demande si les subventions peuvent être versées à d'autres associations qui ont pour vocation de promouvoir les circuits courts locaux ?

Bruno Marty rappelle que les demandes de subvention sont étudiées par le service économie et que si une association qui promeut l'agriculture locale en fait la demande on peut effectivement l'aider mais l'enveloppe de la CdC dédiée aux subventions devra être divisée et les aides seront donc moins importantes pour chacun.

Il est précisé qu'un règlement d'intervention sera mis en place afin d'imposer la mention de l'aide apportée par la Communauté de Communes ainsi que la présence de notre logo sur les supports de communication des bénéficiaires.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2025 AVEC 42 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (M. Patrick DEBRUYNE et
Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ).**

* * *
GEMAPI

- **Transfert de compétence d'item GEMAPI au Syndicat mixte fermé de gestion du système d'endiguement Bassanne-Barie-Castets :**

La présente délibération a pour objet de transférer une partie de l'item 5 de la compétence GEMAPI de la Communauté de Communes au syndicat mixte fermé de gestion du système d'endiguement Bassanne-Barie-Castets, désigner 4 délégués titulaires, et approuver les termes de la convention de mise à disposition du service GEMAPI de la Communauté de Communes au profit du syndicat.

Bernard PAGOT, Vice-Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2025 (44 VOIX).**

* * *

- **Projet d'implantation de la société Aquares sur le territoire :**

Présentation (vidéo) du concept et des enjeux territoriaux liés aux besoins de cette entreprise : avis favorable à une éventuelle DUP.

* * *

- **Présentation de la signalétique des zones d'activités :**

Validation des visuels.

* * *

- **Situation de l'entreprise Yvon MAU :**

Plan social en cours : stratégie de revitalisation à étudier du fait des fonds dédiés.

* * *

- **Comités Locaux pour l'Emploi :**

Désignation du Président Francis ZAGHET en qualité de représentant du territoire.

* * *

- **Maison de Santé Rurale de La Réole :**

Point d'étape des négociations avec les anciens associés, les actuels occupants et l'Hôpital local. Les négociations avancent afin de parvenir à une situation positive pour les parties.

* * *

- **Dossier FRR :**

Evolution de la situation depuis le vote du projet de loi de finances : l'ensemble du territoire sera couvert jusqu'en 2029. Plan de communication à établir.

* * *

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 21h50.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde



M. Didier LECOURT
Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille
Secrétaire de séance

